



POURQUOI L'ŒCUMENISME ?

1 TOUS BAPTISES

Partageant le même baptême, nous sommes tous enfants de Dieu : une famille où l'on ne se parle pas est-elle une famille selon le cœur de Notre Père ?

2 CONCILE VATICAN II

Que dit le Concile Vatican II ?

2.1 L'UNITE EST LA VOLONTE DU CHRIST

« Promouvoir la restauration de l'unité entre tous les Chrétiens, c'est l'un des buts principaux du saint Concile œcuménique de Vatican II. Une seule et unique Église a été instituée par le Christ Seigneur. Et pourtant plusieurs Communions chrétiennes se présentent aux hommes comme les véritables héritières de Jésus-Christ. Tous, certes, confessent qu'ils sont les disciples du Seigneur; mais ils ont des attitudes différentes. Ils suivent des chemins divers, comme si le Christ lui-même était partagé (1). Il est certain qu'**une telle division s'oppose ouvertement à la volonté du Christ**. Elle est pour le monde un objet de scandale et elle fait obstacle à la plus sainte des causes: la prédication de l'Évangile à toute créature. » (Décret Unitatis Redintegratio n°1)

Texte complet :

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19641121_unitatis-redintegratio_fr.html

2.2 LES EVEQUES ONT LA CHARGE DE L'ŒCUMENISME

« Les évêques doivent entourer d'amour les frères séparés, recommandant aux fidèles de se comporter à leur égard avec beaucoup d'humanité et de charité, et encourageant aussi l'œcuménisme, tel que l'Église le comprend » (Décret Christus Dominus n°16 dernier §)

Texte complet :

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19651028_christus-dominus_fr.html

2.3 LES PRETRES SONT ACTEURS DE L'ŒCUMENISME

« Attentifs aux prescriptions sur l'œcuménisme, ils n'oublieront pas les frères qui ne partagent pas avec nous la pleine communion de l'Église. » (Décret Presbyterium ordinis n°9).

Texte complet :

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19651207_presbyterorum-ordinis_fr.html

2.4 LES LAÏCS SONT ACTEURS DE L'ŒCUMENISME

« Le patrimoine évangélique commun, et le devoir commun qui en résulte de porter un témoignage chrétien, recommandent et souvent exigent la coopération de catholiques avec les autres chrétiens ; cette collaboration peut être le fait des individus et des communautés ecclésiales et concerner la participation soit à des activités, soit à des associations, sur le plan national ou international » (Décret Apostolicam actuositatem n°27)

Texte complet :

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19651118_apostolicam-actuositatem_fr.html

MB 21janvier 2013